

SUPPORT PÉDAGOGIQUE DU FILM

Retour vers l'avenir ?

Film sur l'aide au retour
du Secrétariat d'État
aux migrations



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Impressum

Auteurs : Rolf Gollob, Wiltrud Weidinger

Éditeur : Thomas Lory

Relecture : Basil Schader

Graphisme : Nadine Hugi



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

**PH
ZH** PÄDAGOGISCHE
HOCHSCHULE
ZÜRICH

Sommaire

4 Introduction

6 Volet A : Informations de fond pour l'enseignant

- 7 1.1 Qu'est-ce que l'aide au retour ?
- 13 1.2 Qui peut recourir à l'aide au retour ?
- 13 1.3 Quelle taille a le groupe cible et combien y a-t-il de bénéficiaires ?
- 14 1.4 Qui est responsable de la mise en œuvre de l'aide au retour ?
- 14 1.5 Combien l'aide au retour coûte-t-elle ?

15 Volet B : Suggestions didactiques

- 16 Le film
- 16 Structure des leçons
- 18 Aperçu des leçons proposées et recommandations en matière d'exigences
- 19 Partie 1 : Leçons proposées à l'enseignant**
- 19 Leçon 1 : Initiation au thème – définitions et recherche
- 20 Leçon 2 : Qu'est-ce que la patrie ? Que signifie émigrer ?
- 22 Leçon 3 : Le rêve d'un nouveau départ s'écroule. Que faire ?
- 24 Leçon 4 : Les divers acteurs de notre société, à l'exemple de l'aide au retour
- 26 Leçon 5 : Traitement de cas I (en général)
- 27 Leçon 6 : Traitement de cas II (par oral)
- 29 Leçon 7 : Traitement de cas III (approche créative)
- 30 Leçon 8 : Critique du film
- 31 Leçon 9 : Perspectives d'avenir
- 33 Partie 2 : Outils de travail destinés aux élèves**
- 34 Fiche 1 : Première scène du film
- 35 Fiche 2 : Premier commentaire du film (introduction)
- 36 Fiche 3 : Six éléments de l'aide au retour
- 37 Fiche 4 : Créer six pictogrammes sur l'aide au retour
- 38 Fiche 5 : Vue d'ensemble des requérants d'asile
- 39 Fiche 6 : Mieux comprendre les requérants d'asile
- 40 Fiche 7 : Vue d'ensemble des spécialistes
- 41 Fiche 8 : Portraits des spécialistes
- 43 Fiche 9 : Quatre points de vue politiques
- 44 Fiche 10 : La plateforme YouProject

45 Volet C : Approfondissement et textes de référence

- 46 Plateforme de projets YouProject
- 47 Articles de presse
- 55 Sources

Introduction

Le court-métrage « Retour vers l'avenir ? » traite des possibilités qu'offre l'aide au retour dispensée par l'entremise du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en association avec les bureaux d'aide au retour et les services-conseils en vue du retour implantés dans les cantons. Il met en lumière les prestations de conseil, les aides financières et matérielles, de même que le soutien apporté à l'organisation du voyage de retour aussi bien que de l'arrivée dans le pays de provenance. Dans ce film, des responsables assumant diverses fonctions expriment leurs visions de l'aide au retour suisse ainsi que des opportunités et des défis qui attendent ses bénéficiaires. Mais surtout, ce film présente le parcours de trois personnes qui y ont recouru. D'une durée de 20 minutes, il est accessible sur le site Internet du SEM et peut être visionné par extraits ou en intégralité.¹

Le présent support pédagogique est axé sur l'enseignement aux degrés secondaires I et II. Il poursuit les objectifs suivants :

- sensibiliser les gens à l'aide au retour en tant que sujet étroitement lié à la migration ;
- faire mieux connaître l'aide au retour suisse ;
- encourager une analyse critique de ce sujet ;
- familiariser les élèves avec les différents acteurs et décideurs associés à cette thématique ;
- susciter une analyse personnelle de plusieurs parcours et un changement de perspective ;
- préconiser une approche pluridisciplinaire du sujet ;
- stimuler la réflexion créative.

Ce support pédagogique est destiné aux enseignants des degrés secondaires I et II (niveau gymnase compris). Le traitement du court-métrage fait en premier lieu appel aux compétences transversales ci-après chez les élèves de ces deux degrés :

- compétences analytiques ;
- compétences personnelles ;
- compétences de présentation ;
- esprit critique ;
- compétences méthodologiques ;
- pensée créative ;
- compétences d'argumentation.

Les leçons proposées se fondent sur une démarche pédagogique socioconstructiviste et sur le principe de l'interaction entre les processus d'apprentissage individuels et sociaux. La première approche, individuelle, de chaque problème ou question est systématiquement suivie d'une phase d'échange de vues, et par conséquent, de participation à la construction des connaissances et de la compréhension. Lors d'une discussion collective ou d'échanges de vues au sein de groupes élargis, la compréhension s'engage dans un processus de reconstruction. Il s'agit alors d'approfondir les processus didactiques, tout en favorisant la capacité de coopération et l'apprentissage social.

Organisation et structure

Le volet A fournit à l'enseignant des informations de fond sur l'aide au retour en s'appuyant sur de courts textes factuels.

Le volet B propose des leçons classées par thèmes, en vue de traiter le film sous forme d'unités didactiques. Chaque leçon comporte plusieurs tâches sur chacun des thèmes proposés. Dans la seconde partie du support pédagogique, des fiches sont fournies aux élèves. Cette offre didactique articulée autour du film accompagne les élèves au fil des scènes étudiées. Pour les classes qui n'ont pas accès à Internet, il est possible de commander le court-métrage auprès du SEM, y c. le bonus qui l'accompagne (clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu »). Le SEM fournira le film et le clip sur une clé USB, à partir de laquelle les élèves pourront enregistrer les fichiers sur leurs ordinateurs. Les indications nécessaires pour prendre contact avec le SEM figurent sur le lien suivant : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/ueberuns/kontakt.html>

Le volet C fournit à l'enseignant des informations d'approfondissement et des textes de référence, qu'il pourra utiliser au gré des leçons.

VOLET A

Informations de fond pour l'enseignant

1.1 Qu'est-ce que l'aide au retour ?

L'aide au retour est l'un des éléments de la politique menée par la Suisse en matière de migration. Elle doit servir d'incitation au retour, volontaire ou non, des requérants d'asile dans leur État de provenance et y faciliter leur réintégration. Cependant, elle ne s'adresse pas uniquement aux requérants d'asile souhaitant retourner, volontairement ou non, dans leur État de provenance. En effet, elle est également destinée à celles et ceux qui sont contraints de retourner dans leur pays à la suite du rejet de leur demande d'asile.

L'aide au retour revêt également une signification politique dans le cadre du dialogue migratoire. De fait, elle peut contribuer à améliorer la collaboration entre les États partenaires sur des questions de migration. Il s'agit donc d'un important instrument de conduite du dialogue mené entre les autorités suisses et les États de provenance (ibid.).²

En collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de même que les services cantonaux et les œuvres d'entraide concernés, le SEM tient à disposition ses instruments de l'aide au retour dans les domaines suivants (cf. site Internet et documents d'information du SEM)³ :

- a. conseils en vue du retour dans les cantons ;
- b. aide au retour individuelle ;
- c. aide au retour à partir des centres d'enregistrement et de procédure ;
- d. programmes spécifiques à l'étranger ;
- e. aide au retour LEtr ;
- f. aide structurelle et prévention de la migration irrégulière (PiM).

Une description détaillée de chacune des offres énumérées ci-dessus figure aux pages suivantes.



Affiche de l'aide au retour du SEM

a. Conseils en vue du retour dans les cantons : services-conseils en vue du retour (CVR)

Les services-conseils en vue du retour (CVR) constituent un réseau de partenaires cantonaux habilités à diffuser l'information relative à l'aide au retour aux groupes cibles et aux services concernés. Dans chaque canton et chaque centre d'enregistrement et de procédure (CEP), les CVR informent les requérants d'asile des possibilités dont ils peuvent bénéficier dans le cadre de l'aide au retour. Les CVR sont, selon le canton, soit une autorité administrative (par ex., autorité compétente en matière d'asile ou d'étrangers, service de l'aide sociale), soit une organisation non gouvernementale (par ex., la Croix-Rouge ou Caritas). Dans les CEP, c'est l'OIM qui se charge du conseil en vue du retour. Les activités et les modalités de financement des CVR sont réglementées par la directive 4.1 sur les conseils en vue du retour.⁴

Le CVR est l'interlocuteur des requérants d'asile. Les conseils qu'il dispense sont confidentiels et non contraignants : les personnes qui y recourent ne sont pas tenues de retourner dans leur pays et le conseil n'a aucune incidence sur l'issue d'une procédure en cours. Au cours d'entretiens individuels, le retour des intéressés est planifié et les mesures d'aide au retour adéquates (*case management*) sont définies. À cet égard, il est essentiel de favoriser la responsabilité individuelle de la personne et son autonomie dans la planification de son départ. L'OIM peut fournir des informations particulières sur le pays de provenance (par ex., le coût d'un logement ou la disponibilité d'un médicament). L'accompagnement lors du retour d'une personne vulnérable peut également être organisé. Le CVR soumet les demandes d'aide au retour au SEM pour approbation. Les conseillers en vue du retour sont formés pour être à même de dispenser des conseils individualisés (*case management*) et prennent régulièrement part à des séances d'information et de formation continue organisées par le SEM.

b. Aide au retour individuelle

L'aide au retour individuelle est axée sur les besoins des personnes qui souhaitent retourner, volontairement ou non, dans leur pays de provenance. Dans sa forme actuelle, l'aide au retour individuelle comprend une aide financière et une aide matérielle. Ses prestations et ses modalités d'attribution sont réglementées par la directive 4.2 relative à l'aide individuelle au retour.⁵ Les prestations de l'aide au retour individuelle comprennent⁶ :

- le conseil et l'organisation du retour ;
- la prise en charge des frais de voyage ;
- un forfait de base de 1000 francs par adulte (500 francs par enfant) ou de 500 francs par adulte (250 francs par enfant) si le séjour a duré moins de trois mois ;
- une aide individuelle complémentaire de 3000 francs au plus pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration professionnelle ou sociale (mesures liées au travail, à la formation, au logement, etc.) ;
- une aide individuelle au retour pour motifs médicaux : achat de médicaments, organisation d'un traitement médical après le retour, escorte médicale pendant le retour.

En leur qualité de partenaires présents sur place, les missions de l'OIM dans les pays de provenance des requérants d'asile fournissent des prestations liées à l'aide au retour (paiement de l'aide au retour, suivi d'un projet professionnel, identification de structures sociales ou médicales). Dans les pays vers lesquels

la proportion des départs est supérieure à la moyenne, ou qui revêtent une importance particulière du point de vue politique, le SEM fournit un montant forfaitaire destiné au financement d'un bureau de l'OIM afin de garantir l'encadrement des personnes rapatriées. C'est actuellement le cas en Afghanistan, en Gambie, en Irak et au Sri Lanka. Dans certains pays où aucune mission de l'OIM n'est présente, l'aide au retour est versée par la représentation diplomatique de Suisse présente sur place ou par d'autres partenaires.

Outre l'aide au retour, un viatique de 100 francs par adulte est également accordé pour couvrir les dépenses liées au voyage. Ce montant peut exceptionnellement être porté à 500 francs pour une personne seule et à 1000 francs pour une famille.

c. Aide au retour à partir des centres d'enregistrement et de procédure (REZ)

Les requérants d'asile séjournant dans un CEP ou dans la zone de transit d'un aéroport de la Confédération peuvent demander l'aide au retour en cas de départ autonome. Cette aide comprend, pour l'essentiel, une assistance financière de 500 francs par adulte et de 250 francs par mineur et l'aide au retour individuelle pour raisons médicales. Dans des cas de rigueur, une aide complémentaire matérielle de 3000 francs au plus peut être octroyée. Le conseil en vue du retour, l'octroi de l'aide au retour et l'organisation du départ incombent aux services-conseil en vue du retour des CEP responsables des REZ.

d. Programmes spécifiques à l'étranger

Le SEM élabore des programmes d'aide au retour et de réintégration spécifiques menés dans certains pays, en collaboration avec la DDC et des partenaires externes. Limités dans le temps, ces programmes à l'étranger sont conformes aux besoins des bénéficiaires de l'aide au retour et adaptés à la situation qui règne dans les pays de provenance.

Les deux principaux critères pris en compte lors de l'élaboration des programmes à l'étranger sont :

- la situation générale dans le pays de provenance et
- la taille des groupes cibles en Suisse.

Suivant les besoins et la situation générale initiale, les programmes menés à l'étranger peuvent comprendre non seulement une incitation individuelle à favoriser les décisions de retour, mais également des mesures d'aide structurelle en faveur de la population restée au pays ou des autorités du pays d'origine. Figurent parmi eux des projets de prévention de la migration irrégulière (PiM) ayant pour objectif de contribuer à court terme à réduire la migration irrégulière.

Les premiers programmes d'aide au retour à l'étranger ont été mis en œuvre afin de permettre le retour de requérants à l'issue des deux crises majeures qui ont touché la Bosnie (10 000 retours) et le Kosovo (40 000 retours). Aucun programme à l'étranger n'est mené actuellement (fin 2017).⁷ Le Comité pour la coopération en matière de migration internationale (IMZ-A) est l'organe de conduite qui décide de la mise en œuvre des programmes d'aide au retour à l'étranger et qui les coordonne. En règle générale, la nécessité de mettre en œuvre ou non un programme spécifique est déterminée sur la base des critères

suiuants : un nombre élevé de demandes d'asile manifestement vouées à l'échec, la situation politique dans le pays de provenance (telle une situation d'après-guerre), la difficulté de la situation en matière d'exécution des renvois (par ex., difficultés pour obtenir des documents de voyage) ou la volonté des autorités du pays de provenance concerné de collaborer en matière de migration. Les mesures individuelles varient en fonction du programme. Une aide financière et le soutien d'un projet de réintégration socioprofessionnelle sont en principe proposés. L'accueil et le suivi par un partenaire sur place font en règle générale partie des prestations fournies.

e. Aide au retour LEtr

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), le 1^{er} janvier 2008, les victimes et les témoins de la traite d'êtres humains peuvent être mis au bénéfice de l'aide au retour (art. 60 LEtr). Sur la base de la LEtr, le SEM a mené un projet pilote, en collaboration avec l'OIM, du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010. Compte tenu des résultats obtenus, le SEM a ensuite décidé de reconduire définitivement cette offre d'aide au retour à compter du 1^{er} avril 2010. L'objectif est de soutenir les victimes de la traite d'êtres humains dans leurs démarches de retour (volontaire ou non) et de favoriser leur réintégration dans leur État de provenance ou dans un État tiers. Le SEM apporte également son soutien à des projets de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays de provenance des victimes (aide structurelle).

f. Aide structurelle et prévention de la migration irrégulière (PiM)

Aide structurelle

L'aide structurelle fait partie intégrante de l'aide au retour. Elle contribue à la résolution des problèmes structurels qui se posent en rapport avec la migration dans les pays de provenance. Les projets d'aide structurelle ont une portée à moyen et long termes. Ils visent par exemple à favoriser le développement économique et social de régions, à faciliter la réintégration des rapatriés ou des personnes déplacées ou à améliorer les compétences des autorités en matière de gestion de la migration.

L'aide structurelle poursuit les objectifs suivants :

- réduire les disparités entre les personnes rapatriées et celles qui sont restées sur place, en permettant aussi à ces dernières de bénéficier de projets d'aide structurelle ;
- inciter le pays de provenance à réadmettre ses ressortissants et à s'engager en faveur des mesures de réintégration ;
- contribuer à développer les capacités de gestion de la migration de l'État de provenance ;
- favoriser le dialogue migratoire entre la Suisse et le pays de provenance.

Prévention de la migration irrégulière

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la LEtr comporte une disposition qui se rapporte à la prévention de la migration irrégulière (art. 93, al. 2). Des mesures propres à prévenir une migration incontrôlée et spontanée peuvent ainsi être mises en œuvre au niveau politique (par la politique migratoire) aussi bien qu'opérationnel (au travers de projets). De tels projets peuvent s'attaquer aux différentes causes de la migration irrégulière et s'inscrire dans le cadre de l'une des catégories suivantes :

- amélioration des conditions de vie ;
- promotion de la sécurité humaine ;
- communication et information ;
- partenariats, dialogue et recherche en matière migratoire ;
- mesures destinées à étendre les capacités de gestion de la migration et d'aide au retour.

Concrètement, les projets ci-après entrent dans cette catégorie :

- campagnes d'information et de sensibilisation destinées aux migrants potentiels ;
- soutien aux migrants irréguliers lors de leur retour à partir d'un pays de transit (projets dévolus aux « migrants échoués »).

En effet, selon l'art. 93, al. 2, LAsi, les programmes à l'étranger peuvent également contribuer à la prévention de la migration irrégulière (PiM) en Suisse, par exemple grâce à des projets d'aide au retour en faveur des migrants échoués dans les pays de transit ou par des campagnes d'information et de sensibilisation dans les pays d'origine. Au contraire des projets d'aide structurelle, les projets PiM ont des effets à court terme.

Les formes d'aide au retour

Programmes	Prestations
Services-conseils en vue du retour (CVR)	Conseil confidentiel Gestion de cas
Aide au retour individuelle	Forfait de base de 1000 ou 500 francs Soutien d'un projet de 3000 francs Assistance ou aide médicale
Aide au retour à partir d'un CEP	Départ autonome : 500 francs Cas de rigueur : 3000 francs
Aide au retour LEtr	Forfait de base de 1000 ou 500 francs Soutien d'un projet de 5000 francs Assistance médicale
Aide structurelle Prévention de la migration irrégulière	Contributions financières Développement structurel dans les pays de provenance Contributions aux interventions contre la migration irrégulière
Programmes à l'étranger	En fonction des programmes menés à l'étranger

1.2 Qui peut recourir à l'aide au retour ?

L'aide au retour s'adresse à toutes les personnes du domaine de l'asile et à certaines personnes relevant du domaine des étrangers (par ex., aux victimes de la traite des êtres humains). Elle a pour but d'encourager les retours, volontaires ou non. Ainsi, les catégories de personnes ciblées sont les suivantes :

- les requérants d'asile dont la procédure est en cours,
- les requérants d'asile déboutés,
- les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière,
- les personnes admises à titre provisoire,
- les personnes à protéger,
- les réfugiés reconnus.

Toute personne relevant du domaine de l'asile peut solliciter l'aide au retour auprès d'un CVR présent dans un CEP, un centre fédéral provisoire ou une zone de transit aux aéroports de Genève ou de Zurich, ou auprès des CVR cantonaux. Peut également l'obtenir tout réfugié reconnu souhaitant rentrer dans son pays de provenance.

Sont exclues de l'aide au retour, en vertu des art. 64, 76 et 76a de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, les personnes ayant commis des infractions ou un abus manifeste pendant ou après la procédure, de même que les personnes en provenance d'un État membre de l'UE ou de l'AELE ou d'un État non soumis à l'obligation de visa pour des séjours d'une durée de trois mois au plus.

D'autres catégories d'étrangers qui peuvent bénéficier de l'aide au retour sont les victimes ou les témoins de la traite d'êtres humains et les personnes qui ont quitté leur pays de provenance en raison d'un danger général, tel une guerre ou une situation de violence généralisée, et dont le séjour en Suisse est soumis à la LEtr.

1.3 Quelle taille a le groupe cible et combien y a-t-il de bénéficiaires ?

Actuellement, près de 100 000 personnes qui relèvent du domaine de l'asile vivent en Suisse.⁸ La plus grande partie d'entre elles (37 000 personnes) appartiennent à la catégorie des personnes admises à titre provisoire, suivie de celle des requérants d'asile dont la demande est en suspens (31 000 personnes) puis de celle des réfugiés reconnus (25 000 personnes). L'effectif du principal groupe de bénéficiaires potentiels de l'aide au retour – celui des requérants d'asile déboutés – est relativement peu important, puisqu'il ne s'élève qu'à quelque 3000 personnes.

Selon les indications fournies par le SEM, 100 à 200 personnes retournent chaque mois dans leur pays de provenance en bénéficiant de l'aide au retour individuelle. Ces cinq dernières années, près de la moitié de ces départs ont été volontaires (dans 47 % des cas, l'intéressé a retiré sa demande d'asile ; 4 % des cas concernaient des personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou l'admission provisoire) ; l'autre moitié (49 % des cas) concernaient des départs réguliers à la suite de l'entrée en force d'une décision de renvoi.

1.4 Qui est responsable de la mise en œuvre de l'aide au retour ?

L'aide au retour est réglementée par la loi sur l'asile (en particulier son art. 93) et l'OA 2 (en particulier son chap. 6). Le SEM est responsable de l'organisation de l'aide au retour en Suisse et à l'étranger.⁹ Les différentes offres de l'aide au retour sont réalisées en coordination avec les CEP, l'OIM et les autorités cantonales ou les œuvres d'entraide actives sur le plan cantonal (cf. description de l'aide au retour au point 1.1).

1.5 Combien l'aide au retour coûte-t-elle ?

Depuis 1997, plus de 90 000 personnes sont retournées dans leur pays de provenance en bénéficiant d'une aide au retour et d'un conseil en vue du retour. La Suisse a consacré environ 155 millions de francs pour soutenir ces personnes. Cette somme correspond à environ 1700 francs d'aides financière et matérielle par personne rapatriée. La majeure partie des ressources a été consacrée aux deux plus grands programmes d'après-guerre, menés en faveur de la Bosnie et Herzégovine et du Kosovo (100 millions de francs pour 50 000 rapatriés). L'aide au retour augmente la probabilité de retour (volontaire ou non) et favorise des départs plus rapides. Sans cet instrument, le nombre de requérants d'asile déboutés vivant en Suisse en bénéficiant de l'aide d'urgence serait plus élevé, ce qui entraînerait une hausse des coûts de séjour et, éventuellement, le rapatriement forcé des personnes concernées.



VOLET B

Suggestions didactiques

Le film

Le court-métrage « Retour vers l'avenir ? » dévoile l'aide au retour en une vingtaine de minutes. Il est destiné aux élèves des degrés secondaires I et II, et c'est aussi à eux que sont destinées, par l'entremise de leur enseignant, les suggestions didactiques présentées plus loin. Plusieurs acteurs du film s'expriment sur les sujets de l'asile et du retour et décrivent les tensions, les défis et les opportunités que suscite l'aide au retour. La manière dont les personnes vivent leur retour au pays y est illustrée par trois exemples.

Du point de vue pédagogique, la matière abordée dans le film peut être traitée de plusieurs perspectives et en mettant l'accent sur différents aspects. En voici quelques-uns :

- L'aide au retour : sens et utilité, conception et mise en œuvre, cadre légal
- L'aide au retour et les rapatriements sous contrainte
- Les processus politiques en Suisse
- Présentation de quelques cas
- Changements de perspectives
- Les différences entre les pays de provenance
- Un nouveau départ dans son pays de provenance ou en Suisse.

Structure des leçons

Le volet B de notre brochure propose plusieurs leçons axées autour du court-métrage « Retour vers l'avenir ? » et aborde les divers aspects soulevés par ce film. Les leçons sont subdivisées en deux parties.

La première, destinée à l'enseignant, adopte une forme générale et comporte des conseils didactiques visant à l'aider à mettre en œuvre ses idées et à aménager ses leçons. Il appartient ensuite à l'enseignant de décider du niveau de difficulté à fixer pour chaque leçon et du temps à y consacrer.

La seconde partie, qui se présente sous forme de fiches, est destinée aux élèves. Elle propose dix missions, classées selon trois niveaux de difficulté et de complexité. À titre d'aide, une grille est fournie à l'enseignant, juste avant la partie 1 du présent volet B. Le choix du niveau de difficulté a délibérément été laissé à la libre appréciation de l'enseignant. Car l'hétérogénéité des performances est la règle à tous les degrés scolaires.

Le chevauchement de la matière des parties 1 et 2 est volontaire. Il vise à inciter l'enseignant à développer ses propres leçons, qui s'intégreront ainsi mieux à son programme.

Les conseils didactiques fournis dans la partie 1 présentent toujours la même structure ; ils s'articulent autour des questions suivantes :

- a.** De quoi est-il question ?
- b.** Quelles sont les compétences développées ?
- c.** Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?
- d.** Comment procéder ?
- e.** Comment exploiter le film de manière judicieuse ?
- f.** Comment répondre à la diversité des besoins des élèves ?

Plusieurs tâches sont formulées pour chaque leçon. L'idée est de proposer un choix de tâches pertinentes pour une classe ou un groupe d'apprenants donné et non de réaliser toutes les tâches d'une leçon.

Rédigés à l'intention des élèves, les outils de travail de la partie 2 sont axés sur le film « Retour vers l'avenir ? » et sur le bonus du film, le clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu ». Les élèves devront pouvoir en lire les fichiers sur leur propre ordinateur (fixe ou portable). En effet, ils devront souvent mettre le film en pause ou revenir en arrière pour revoir et réécouter des passages.

Les fiches sont subdivisées en une mission et une section de réalisation ou de questionnement. Pendant qu'ils accomplissent leurs missions, les élèves assimilent des notions concernant la langue du film, la démocratie, les partis politiques et les pays de provenance des trois requérants. Aucun corrigé-type n'est proposé à l'enseignant. Les fiches présentent une structure simple et facile à reconnaître. La durée de réalisation des missions peut varier fortement d'une fiche à l'autre. Aucune durée n'est précisée, car elle dépend beaucoup de l'étendue des recherches et de la profondeur des analyses. Les éléments des leçons portant sur la recherche et la découverte de faits revêtent une importance capitale, puisqu'ils permettent d'effectuer des comparaisons et de tirer d'utiles enseignements. Il n'y a en principe pas lieu de les classer comme « justes » ou « fausses », l'objectif étant de mobiliser la capacité de l'élève à formuler des avis en se basant sur une recherche objective et sur une discussion des faits.

Aperçu des fiches et recommandations en matière d'exigences

Outils de travail destinés aux élèves et estimation du niveau des exigences

Fiches		Niveaux d'exigence		
		Exigences élémentaires	Exigences supérieures	Complexité élevée
Fiche 1 Première scène du film	➔	●		
Fiche 2 Premier commentaire du film (introduction)	➔	●	●	
Fiche 3 Six éléments de l'aide au retour	➔		●	
Fiche 4 Créer six pictogrammes sur l'aide au retour	➔	●	●	
Fiche 5 Vue d'ensemble des requérants d'asile	➔		●	●
Fiche 6 Mieux comprendre les requérants d'asile	➔			●
Fiche 7 Vue d'ensemble des spécialistes	➔		●	●
Fiche 8 Portrait des spécialistes	➔			●
Fiche 9 Quatre points de vue politiques	➔			●
Fiche 10 La plateforme YouProject	➔	●	●	●

Partie 1 : Leçons proposées à l'enseignant

Leçon 1

Initiation au thème – Définitions et recherche

De quoi est-il question ?

Le thème abordé est celui de l'asile et de l'aide au retour.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences méthodologiques, compétences analytiques, compétences de présentation

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, construction des connaissances, apprentissage coopératif

Comment procéder ?

- Plusieurs tâches sont présentées, expliquées et distribuées aux élèves, puis chacun les traite de manière individuelle.
- Après cette phase initiale, les tâches sont débattues lors d'échanges qui se déroulent soit par petits groupes soit dans la classe réunie.

TÂCHE 1

Recherche, sur Internet ou dans les documents fournis, les réponses aux questions ci-après :

- Quelle est la différence entre un *requérant d'asile* et un *migrant* ?
- Quand peut-on demander l'asile ? Quelles formes d'asile existe-t-il ?
- Quand un requérant d'asile doit-il quitter la Suisse ?
- D'où viennent la plupart des requérants qui déposent une demande d'asile en Suisse ?
- Combien de demandes d'asile sont déposées en Suisse chaque année ?

Note les résultats de tes recherches et prépare-toi à les présenter.

TÂCHE 2

Réfléchis à ce qui peut pousser quelqu'un à quitter son pays et à demander l'asile. Quelles raisons peuvent motiver une migration ? Effectue des recherches sur Internet, puis consigne tes idées par mots-clés.

TÂCHE 3 :

Qu'est-ce que l'aide au retour ? Effectue des recherches sur Internet puis lis les textes qui y sont proposés.

TÂCHE 4 :

Lis le texte intitulé *Aide au retour*. Qu'en penses-tu ? Consigne tes trois idées principales. Ensuite, discute-en avec un(e) autre élève.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

Le court-métrage sera ensuite présenté en intégralité.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Divers instruments (statistiques, articles, liens Internet, etc.) pourront être mis à profit, en fonction du niveau exigé, ou bien les tâches seront attribuées selon leur degré de complexité. Lors de la composition des groupes, on veillera à assurer une bonne mixité entre élèves ayant de la facilité et élèves ayant plus de difficultés.

Leçon 2

Qu'est-ce que la patrie ? Que signifie émigrer ?

De quoi est-il question ?

Le sens du terme *patrie* est examiné, de même que les interprétations personnelles de ce terme. Il s'agit de mener une réflexion sur les documents lus et de comparer différents points de vue sur certains requérants d'asile.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences personnelles, compétences de présentation et, éventuellement, compétences méthodologiques (conduite d'interviews)

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif, introspection

Comment procéder ?

- Plusieurs tâches sont présentées, expliquées et distribuées aux élèves, puis chacun les traite soit de manière individuelle soit par un travail coopératif.

- Il s'ensuit une phase de co-construction des connaissances, organisée par petits groupes.
- Chaque groupe met la dernière touche à la présentation de ses résultats.
- Les résultats sont ensuite présentés à toute la classe.

TÂCHE 1 :

Réfléchis par toi-même : quel est pour toi le sens du terme *patrie* ? Rédige tes idées sous forme de texte, de poème, de bande dessinée ou autre. Tu peux choisir librement la forme que tu veux leur donner.

TÂCHE 2 :

Mets-toi dans la peau d'un requérant d'asile qui vient d'arriver en Suisse. Quelles craintes peuvent le ronger ? Quels sont les plus grands défis qui se présentent à lui ? Crée un tableau à deux colonnes (l'une pour les craintes, l'autre pour les défis) et compare tes résultats à ceux d'au moins deux autres élèves.

TÂCHE 3 :

À la maison, lis les textes consacrés à l'asile et à l'émigration. Trouve une personne en provenance d'un autre pays qui s'est établie en Suisse et pose-lui quelques questions : comment a-t-elle vécu ses premiers temps en Suisse ? Qu'a-t-elle trouvé facile, qu'a-t-elle trouvé difficile ? Quel a été son plus grand succès ? Dresse un petit aide-mémoire.

TÂCHE 4 :

En réfléchissant aux réponses à différentes questions, compare la Suisse à un pays de provenance que tu connais. Commence par créer un tableau à deux colonnes. Dans celle de gauche, consigne tes propres réponses aux questions suivantes.

- Comment salues-tu quelqu'un pour être poli ?
- À quelle heure manges-tu et de quoi sont composés tes repas ?
- Pour te rendre d'un endroit à un autre, comment te déplaces-tu ?
- Quelle importance a pour toi la famille ?
- Que penses-tu des personnes âgées ?
- Que fais-tu quand tu veux acheter quelque chose et qu'il te manque de l'argent ?
- Comment apprend-on un métier en Suisse ?

Trouve autour de toi une personne venue d'un autre pays et établie en Suisse. Pose-lui les mêmes questions sur son pays de provenance et inscris ses réponses dans la colonne de droite. Enfin, compare vos réponses. Lesquelles sont identiques, lesquelles sont différentes ?

TÂCHE 5 :

Imagine que la Suisse doive soudain faire face à une catastrophe (guerre, famine, accident nucléaire ou autre). Tu dois au plus vite quitter ta maison. Mais tu n'as qu'un sac à dos et un peu d'argent. Pose-toi les questions suivantes et réponds-y après avoir pris le temps de la réflexion :

- Où irais-tu ?
- Que prendrais-tu avec toi ?
- Que laisserais-tu sur place ?
- Que ferais-tu en premier là où tu arriverais ?

Questions supplémentaires éventuelles :

- Les requérants d'asile qui arrivent en Suisse correspondent-t-ils au profil évoqué plus haut ?
- Où arrivent les gens qui vivent de telles situations de détresse ?
- Où et comment vivent actuellement la plupart des requérants d'asile ? Pour le savoir, fais des recherches sur Internet.
- Quelle aide apporte la Suisse ?

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

Le court-métrage sera ensuite montré en intégralité. Les trois cas évoqués dans le film peuvent être exploités à des fins d'approfondissement. Se référer également à la leçon 6.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Divers instruments (statistiques, articles, liens Internet, etc.) pourront être mis à profit, en fonction du niveau exigé, ou bien les tâches seront attribuées selon leur degré de complexité. Lors de la composition des groupes, on veillera à assurer une bonne mixité entre élèves ayant de la facilité et élèves ayant plus de difficultés.

Leçon 3

Le rêve d'un nouveau départ s'écroule. Que faire ?

De quoi est-il question ?

Les conséquences du rejet d'une demande d'asile sont examinées. S'ensuit une réflexion sur la signification d'un retour, qu'il soit volontaire ou non, et une familiarisation avec les diverses possibilités de l'aide au retour.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences personnelles

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif, introspection

Comment procéder ?

- Les élèves choisissent un aspect qui les intéresse parmi les sujets partiels et les tâches proposés. Puis chaque élève traite l'aspect qu'il a choisi. Dans l'idéal, au moins deux élèves devraient choisir le même sujet (surtout pour la tâche 1).
- Ensuite, les élèves qui ont choisi de traiter un même sujet se réunissent pour échanger leurs idées.
- Ils inscrivent le fruit de leurs réflexions sur un tableau à feuilles et les présentent à un stand.

- Une fois que chacun des élèves a pu découvrir chaque stand, une discussion générale est menée avec toute la classe.

TÂCHE 1 :

À l'aide des moyens d'information à ta disposition, recherche les possibilités proposées aux requérants d'asile après le rejet de leur demande ou leur choix de retour, qu'il soit volontaire ou non. Choisis l'un des thèmes principaux ci-après :

- Aide au retour individuelle
- Services-conseils en vue du retour (CVR)
- Aide au retour LEtr
- Programmes à l'étranger
- Aide au retour à partir d'un centre d'enregistrement et de procédure (REZ)

Inscris les résultats de tes recherches et prépare-toi à les présenter à la classe.

TÂCHE 2 :

De nombreux requérants d'asile optent pour un retour, volontaire ou non, dans leur pays de provenance. L'aide au retour individuelle leur permet de mettre sur pied un projet. Navigue sur la page Internet www.youproject.ch et visionne au moins deux films. Qu'en penses-tu ? Présente tes idées par écrit.

TÂCHE 3 :

Imagine que tu sois un(e) requérant(e) d'asile et que tu doives décider si tu vas rentrer dans ton pays de provenance. Voudrais-tu bénéficier de l'aide au retour ? Voudrais-tu élaborer un projet ? De quel projet s'agirait-il ? En quelques mots, explique de quoi il s'agirait et crée une affiche publicitaire pour ton projet.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

L'enseignant décidera lui-même, en fonction du niveau exigé, quelles tâches il attribue aux élèves. Il formera les groupes en veillant à assurer une bonne mixité.

Leçon 4

Les divers acteurs de notre société, à l'exemple de l'aide au retour

De quoi est-il question ?

Le rôle des divers acteurs associés à un processus politique et la place qui leur est réservée sont examinés. Familiarisation avec divers acteurs et réflexion sur les acteurs de l'aide au retour en Suisse, analyse critique de décisions politiques.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences d'argumentation, compétences de présentation

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif, simulations et jeux de rôles

Comment procéder ?

- L'enseignant choisit l'une des tâches proposées ci-après.
- Les élèves rassemblent des informations, d'une part en visionnant une nouvelle fois le film, d'autre part en effectuant des recherches à titre individuel.
- Ils consignent leurs résultats et se les échangent (par tandems ou groupes de quatre).
- Ensuite, ils les présentent à toute la classe ou lors d'une discussion commune.

TÂCHE 1 :

Plusieurs personnes ou organisations s'expriment au cours du film « Retour vers l'avenir ? ». Choisis l'une d'elles, puis visionne une nouvelle fois le court-métrage en adoptant son point de vue. Quelle vision défend-elle ? Fais des recherches sur Internet et récapitule les informations essentielles. Les personnes qui ont pris part au film figurent sur une liste séparée (voir page suivante).

- Trouve un élève qui a choisi la même personne que toi. Comparez vos résultats.
- Si aucun élève n'a choisi la même personne que toi, joins-toi à trois autres élèves dans le même cas afin de former un groupe de quatre et partagez vos résultats. Puis préparez-vous à les présenter à la classe.

TÂCHE 2 :

Consulte la liste des personnes qui apparaissent dans le film, puis visionne le court-métrage en notant leurs déclarations. Quelle position défendent-elles ? Quelle est leur opinion sur l'aide au retour ? Sur la colonne vierge, note les points essentiels. Puis, devant la classe, discute avec les autres élèves des messages véhiculés par le film et des positions de chaque personne ou organisation.

Personnes apparaissant dans le film « Retour vers l'avenir ? »

Personnages principaux :

- Kahraman Ismail O. (Irak)
- Achref C. (Tunisie)
- Margarida, William et Neyla S. (Angola)

PERSONNES ASSUMANT UNE FONCTION :

Nom	Organisation	Principales déclarations
Denise Graf	Experte en droit de l'asile, Amnesty International	
Joëlle Hediger	Conseillère en vue du retour, canton de Berne	
Urs von Arb	Ambassadeur du SEM	
Nicole Beck	Cheffe de service, Police cantonale zurichoise	
Eduard Gnesa	Ambassadeur spécial chargé des questions migratoires	
Beatrice Zaradez	Conseillère en vue du retour, canton d'Argovie	
Luzi Stamm	Conseiller national UDC	
Christian Levrat	Conseiller d'État PS	
Gerhard Pfister	Conseiller national UDC	
Balthasar Glaetli	Conseiller national PES	
Peter Maurer	Président du CICR	
Mario Gattiker	Secrétaire d'État du SEM	
Bernardo Gut	Conseiller spécialisé au SEM	
William L. Swing	Directeur général de l'OIM	

TÂCHE 3 :

Dans la liste des personnes assumant une fonction, choisis une organisation que tu souhaiterais représenter. Répartissez-vous les rôles entre élèves de la classe. Puis prépare une déclaration que tu présenteras lors d'une discussion commune. Ensemble, reproduisez la discussion menée au sujet de l'aide au retour. Les élèves auxquels aucun rôle n'a été attribué formeront un cercle extérieur d'observateurs, prendront des notes sur la discussion reproduite par les autres élèves et rendront compte de leurs observations.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est vu une seconde fois.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

L'enseignant décidera lui-même, en fonction du niveau exigé, quelles tâches il attribue aux élèves. Il formera les groupes en veillant à assurer une bonne mixité. Les groupes d'élèves ayant plus de difficultés traiteront un plus petit nombre de fonctions ou d'organisations.

Leçon 5**Traitement de cas I (en général)****De quoi est-il question ?**

Il s'agit d'éclairer et d'analyser plusieurs cas individuels en favorisant un changement de perspective.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences personnelles, pensée créative

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif (réfléchir, comparer et partager)

Comment procéder ?

- Chaque élève accomplit une tâche à titre individuel (réflexion).
- Des tandems sont ensuite formés et échangent une première fois leurs points de vue.
- Ensuite, des groupes de quatre élèves sont formés (partage), ou bien toute la classe est réunie et les élèves lui présentent les résultats de leurs réflexions.
- En lieu et place d'une présentation à toute la classe, il est possible d'aménager des stands ou d'opter pour une présentation ayant la forme d'une « mini-exposition ».

TÂCHE 1 :

Le film « Retour vers l'avenir ? » met en lumière le parcours de trois personnages centraux. Que penses-tu de leurs histoires ? Laquelle de ces trois personnes t'a le plus impressionné/e ou ému/e ? Rédige une brève analyse (sur ½ à 1 page A4).

TÂCHE 2 :

Après t'être imprégné/e des trois cas présentés dans le court-métrage, forge-toi une opinion sur l'aide au retour. Trouves-tu cette solution pertinente pour prendre un nouveau départ dans son pays de provenance ? À ton avis, quels sont les avantages et les inconvénients de cette offre ? Inscris-les sur un tableau, puis aborde un autre élève et partagez vos idées.

TÂCHE 3 :

Dans le film, tu as découvert les histoires de trois personnes. À ton avis, laquelle a le plus de chances de réussir un nouveau départ dans son pays de provenance ? Pourquoi ? Justifie par écrit ta prise de position (sur ½ page A4) et affiche-la sur le tableau mural. Ensuite, discute avec d'autres élèves de vos avis à ce sujet. Vous pouvez aussi vérifier si vous trouvez des réponses à cette question sur www.youproject.ch.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

VARIANTE 1 – Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est visionné une seconde fois.

VARIANTE 2 – Si le temps à disposition ne suffit pas pour réaliser la variante 1, l'enseignant peut commencer par attribuer les tâches, puis permettre aux élèves de voir (une seule fois) le film.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Pour les groupes d'élèves ayant plus de difficultés, il est recommandé d'attribuer des tâches ayant une structure très claire et de former des tandems ou des groupes en veillant à leur conférer une bonne mixité du point de vue des performances.

Leçon 6**Traitement de cas II (par oral)****De quoi est-il question ?**

Il s'agit d'éclairer et d'analyser plusieurs cas individuels en favorisant un changement de perspective.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences personnelles, pensée créative.

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif (réfléchir, comparer et partager)

Comment procéder ?

- Chaque élève accomplit une tâche à titre individuel (réflexion).
- Des tandems sont ensuite formés et échangent une première fois leurs points de vue.
- Puis des groupes de quatre sont constitués (partage), ou bien toute la classe est réunie et les élèves présentent les résultats de leurs réflexions.
- En lieu et place d'une présentation à toute la classe, il est possible d'aménager des stands ou d'opter pour une présentation ayant la forme d'une « mini-exposition ».

TÂCHE 1 :

Le court-métrage « Retour vers l'avenir ? » t'a permis de découvrir trois histoires. Choisis la personne qui t'a le plus marqué/e. Pour quelle raison a-t-elle quitté son pays de provenance ? Qu'est-ce qui, à ton avis, a représenté pour elle le plus grand défi ? Effectue des recherches soit sur l'Irak, la Tunisie ou l'Angola. Note les résultats de tes recherches.

TÂCHE 2 :

Le court-métrage t'a permis de découvrir trois histoires. Choisis la personne qui t'a le plus marqué/e. Que pense-t-elle de son retour dans son pays d'origine ? Au besoin, visionne encore une fois le film sur le lien <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>. Si tu parviens à t'identifier à elle, demande-toi comment tu réfléchirais à sa place. Inscris tes réponses à ces deux questions et affiche-les sur le tableau mural.

TÂCHE 3 :

Le court-métrage t'a permis de découvrir trois histoires. Compare les trois et consigne (dans un tableau) ce que ces personnes pensent de leur retour. Relèves-tu des différences entre leurs déclarations ? Perçoivent-elles leur retour de la même manière ? À ton avis, quelles sont les conditions essentielles à la réussite de leur nouveau départ ? Note ton opinion sous forme de mots-clés et les conditions que tu estimes essentielles à leur réussite. Communique à un autre élève les résultats que tu as obtenus, puis présente-les à toute la classe.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

VARIANTE 1 – Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est visionné une seconde fois.

VARIANTE 2 – Si le temps à disposition ne suffit pas pour réaliser la variante 1, l'enseignant peut commencer par attribuer les tâches, puis permettre aux élèves de voir (une seule fois) le film.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Pour les groupes d'élèves ayant plus de difficulté, il est recommandé d'attribuer des tâches ayant une structure très claire et de former des tandems ou des groupes en veillant à leur conférer une bonne mixité du point de vue des performances.

Leçon 7

Traitement de cas III (approche créative)

De quoi est-il question ?

Il s'agit d'éclairer et d'analyser plusieurs cas individuels en favorisant un changement de perspective.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, compétences personnelles, pensée créative

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif (réfléchir, comparer et partager)

Comment procéder ?

- Chaque élève accomplit une tâche à titre individuel (réflexion).
- Des tandems sont ensuite formés et échangent une première fois leurs points de vue.
- Ensuite, des groupes de quatre sont constitués (partage), ou bien toute la classe est réunie et les élèves lui présentent les résultats de leurs réflexions.
- En lieu et place d'une présentation à toute la classe, il est possible d'aménager des stands ou d'opter pour une présentation ayant la forme d'une « mini-exposition ».

TÂCHE 1 :

Le court-métrage t'a permis de découvrir trois parcours. Choisis la personne qui t'a le plus marqué/e et imagine lui écrire un message. Que lui dirais-tu ? Rédige ton texte puis lis-le à un autre élève de la classe.

TÂCHE 2 :

Le court-métrage t'a permis de découvrir trois parcours liés à l'aide au retour. Si tu parviens à t'identifier à l'une des trois personnes, demande-toi quel sens aurait l'aide au retour pour toi si tu étais à sa place. Présente tes idées en laissant libre cours à ta créativité. Tu peux faire un dessin, écrire un poème, créer une bande dessinée, etc.

TÂCHE 3 :

Choisis l'une des trois personnes autour desquelles s'articule le court-métrage et mets-toi à sa place. Imagine que tu doives créer une affiche publicitaire ou une fiche présentant l'affaire que tu vas créer dans ton pays de provenance. À quoi ressemblerait-elle ? Fais-en une ébauche, puis réalise ton affiche ou ta fiche à l'ordinateur ou sur une feuille de papier.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

VARIANTE 1 – Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est visionné une seconde fois.

VARIANTE 2 – Si le temps à disposition ne suffit pas pour réaliser la variante 1, l'enseignant peut commencer par attribuer les tâches, puis permettre aux élèves de voir (une seule fois) le film.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Pour les groupes d'élèves ayant plus de difficultés, il est recommandé d'attribuer des tâches ayant une structure très claire. Pour les travaux écrits, comme la tâche 1, l'enseignant pourra distribuer une aide à la structuration (par exemple, *Comment écrire une lettre ?*).

Leçon 8**Critique du film****De quoi est-il question ?**

Il s'agit d'éclairer et d'analyser le court-métrage consacré à l'aide au retour et d'évaluer le sens et l'importance de cette offre.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, esprit critique

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif (réfléchir, comparer et partager)

Comment procéder ?

- Chaque élève accomplit une tâche à titre individuel (réflexion).
- Des tandems sont ensuite formés et échangent une première fois leurs points de vue.
- Ensuite, des groupes de quatre sont constitués (partage), ou bien toute la classe est réunie et les élèves présentent les résultats de leurs réflexions.
- En lieu et place d'une présentation à toute la classe, il est possible d'aménager des stands ou d'opter pour une présentation ayant la forme d'une « mini-exposition ».

TÂCHE 1 :

Imagine travailler comme rédacteur dans un journal et écrire un article sur l'aide au retour et le court-métrage. Qu'écrirais-tu ? Serais-tu pour ou contre ? Recommanderais-tu le film ?

TÂCHE 2 :

Si nécessaire, visionne encore une fois le film. Quelles scènes t'ont le plus marqué/e ? Quelles déclarations ont le plus impressionné/e ? Note-les, puis compare tes résultats à ceux d'autres élèves. Puis prends connaissance des opinions de l'ensemble de la classe. La majorité des élèves émet-elle des critiques positives ou négatives vis-à-vis du court-métrage ?

TÂCHE 3 :

Chacun a son avis sur l'asile. Quelle est ta propre opinion ? Le court-métrage a-t-il modifié ta vision de l'asile ? Si oui, dans quelle mesure ? Sinon, jusqu'à quel point as-tu « campé sur tes positions » ? À cet égard, quel effet le film « Retour vers l'avenir ? » a-t-il déclenché chez toi ? Discute-en avec un autre élève. Êtes-vous du même avis ?

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

VARIANTE 1 – Le film est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est vu une seconde fois.

VARIANTE 2 – Si le temps à disposition ne suffit pas pour réaliser la variante 1, l'enseignant peut commencer par attribuer les tâches, puis permettre aux élèves de visionner (une fois) le film.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Pour les groupes d'élèves ayant plus de difficultés, il est possible de préparer des blocs de texte ou de fournir des textes d'aide aux élèves (portant sur l'article, par exemple). Certaines tâches, comme la tâche 2, peuvent être effectuées exclusivement par oral.

Leçon 9**Perspectives d'avenir****De quoi est-il question ?**

Il s'agit d'analyser le sujet de l'asile en se basant sur le court-métrage, de formuler des scénarios, et de réfléchir à des solutions durables visant à prévenir l'exil et l'asile.

Quelles sont les compétences développées ?

Compétences analytiques, esprit critique

Quelles théories pédagogiques sont mises en œuvre ?

Apprentissage par la résolution de problèmes, apprentissage coopératif (réfléchir, comparer et partager)

Comment procéder ?

- Chaque élève accomplit une tâche à titre individuel (réflexion)
- Des tandems sont ensuite formés et échangent une première fois leurs points de vue.
- Ensuite, des groupes de quatre sont constitués (partage), ou bien toute la classe est réunie et les élèves présentent les résultats de leurs réflexions.
- En lieu et place d'une présentation à toute la classe, il est possible d'aménager des stands ou d'opter pour une présentation ayant la forme d'une « mini-exposition ».

TÂCHE 1 :

Plusieurs personnes s'expriment à la fin du court-métrage « Retour vers l'avenir ? ». Quel est le principal message transmis à la fin du film ? Es-tu d'accord avec ce message ? À ton avis, quel serait le meilleur moyen pour que des offres comme l'aide au retour deviennent superflues à l'avenir ? Couche tes idées sur le papier.

TÂCHE 2 :

Montre le film à une personne de ton proche environnement (famille, ami). Ensuite, interroge-la pour connaître son avis sur l'asile et l'aide au retour, et prends des notes. Pour ne pas l'influencer, efforce-toi de ne pas communiquer ton avis. Que penses-tu des déclarations de la personne que tu as interviewée ? Vont-elles dans le sens de ta propre opinion ?

TÂCHE 3 :

Dans un monde parfait, tout serait différent. L'histoire des trois principaux personnages du film aussi. Choisis-en un et esquisse deux scénarios.

SCÉNARIO 1 – Dans un monde parfait, à quoi ressemblerait l'avenir de cette personne ?

SCÉNARIO 2 – Quel avenir a cette personne dans le monde réel ? Que pourrait-on faire pour que les deux scénarios se rapprochent ? Esquisse une carte mentale de cette personne et représente graphiquement les différents secteurs de sa vie.

Comment exploiter le film de manière judicieuse ?

VARIANTE 1 – Le court-métrage est présenté avant d'effectuer les tâches et visionné dans son intégralité. Les tâches sont ensuite attribuées, puis le film est visionné une seconde fois.

VARIANTE 2 – Si le temps à disposition ne suffit pas pour réaliser la variante 1, l'enseignant peut commencer par attribuer les tâches, puis permettre aux élèves de voir (une seule fois) le film.

Comment tenir compte des besoins des différents élèves ?

Pour les groupes d'élèves ayant plus de difficultés, les questions de l'interview peuvent être élaborées en plusieurs étapes, puis rédigées collectivement. Au besoin, on réalisera des interviews tests. Pour la tâche 3, on choisira le scénario à traiter.

Partie 2 : Outils de travail destinés aux élèves

Fiches 1 à 10

Fiche 1



Première scène du film

- Travail sur le film
- Fiche 1
- Le film : scène initiale

Séquence étudiée

Les premières images (introduction) véhiculent d'importants signaux. Elles ne doivent rien au hasard : les cinéastes les choisissent et les réalisent avec beaucoup de soin. « Retour vers l'avenir ? » commence par la montée progressive du volume sonore et de premières images de mouvement.

Objectifs

Analyser la conception de l'introduction du film et comprendre les éléments utilisés, la raison pour laquelle ils ont été choisis et comment ils sont exploités.

A Mission

1. Décris le son, l'image et le texte des 16 premières secondes du film.
2. À cette fin, crée un tableau de quatre colonnes, la première servant à inscrire les secondes, la deuxième à expliquer les sons, la troisième à décrire les images puis le texte.
3. Quelle suite d'éléments le cinéaste a-t-il choisi pour les 16 premières secondes ?
4. Quel effet cela te fait-il ?
5. Pourquoi le réalisateur a-t-il fait ce choix ?
6. La première image est étroitement liée au sujet du film. Explique en quoi.

B Réalisation

1. Recherche sur YouTube (ou ailleurs) des films que tu as vus et que tu as aimés.
2. Analyse-les exactement de la même manière que « Retour vers l'avenir ? ».
3. Vois-tu des similitudes, des différences ? Lesquelles ?

C Tâches supplémentaires

1. Qui a commandé le film ?
2. Qui l'a réalisé ? Ces informations figurent dans le générique.
3. Fais des recherches sur Internet : qui est le réalisateur ? Quels autres films a-t-il déjà réalisés ? Comment est-il organisé ? Avec qui collabore-t-il ?
4. Le générique contient aussi des remerciements. Seuls les noms des personnes remerciées sont cités. Effectue une recherche sur quelques-uns de ces noms. À ton avis, jusqu'à quel point ces personnes auraient-elles pu apporter leur aide ? Quelles pourraient être les raisons pour lesquelles elles sont mentionnées ? Prends garde : il ne s'agit là que de simples suppositions : formule tes phrases en conséquence.

Fiche 2



Premier commentaire du film (introduction)

- Travail sur le film
- Fiche 2
- Premier commentaire du film

Séquence étudiée

Une première explication sur la migration est fournie avant l'apparition du titre. Les paroles prononcées en anglais sont sous-titrées. Deux causes principales de la migration sont données. À partir de là, on sait de quel sujet traitera le film.

Objectifs

Se pencher sur la définition du terme *migration* et comprendre les principales causes des migrations.

A Mission

1. Visionne la séquence initiale et écris le texte introductif. Tu peux soit transcrire les paroles prononcées en anglais, soit en recopier la version sous-titrée.
2. Nomme les deux raisons évoquées pour expliquer la migration.
3. Quelles sont les raisons données à un possible retour ?

B Réalisation

1. Explique la migration dans tes propres termes. Si nécessaire, fais des recherches sur Internet.
2. Fais la distinction entre *immigration*, *migration* et *émigration* et note quelques mots-clés sur ces trois catégories de déplacements.

C Tâches supplémentaires

1. Qui parle dans le court-métrage ? Note les noms et fonctions de ces personnes.
2. Où se trouvent les informations correspondantes ? Effectue une recherche.
3. Pour trouver ces renseignements, regarde attentivement le générique.

Fiche 3



Six éléments de l'aide au retour

- Travail sur le film
- Fiche 3
- Six éléments de l'aide au retour dans le bonus : le clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu ».

Séquence étudiée

Un graphique du clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu » explique brièvement les principaux éléments de l'aide au retour au moyen de six pictogrammes (icônes) distincts.

Objectifs

Comprendre le sens de pictogrammes, d'icônes ou d'éléments d'information graphiques et en analyser l'impact.

A Mission

1. Crée ton propre graphique, composé de six éléments distincts de l'aide au retour, tels que ceux utilisés dans le clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu ».
2. Donne à chaque élément un titre approprié et synthétise les informations fournies concernant chacun d'eux en quelques mots-clés dans six champs que tu auras préparés à cet effet.
3. Puis explique à un autre élève l'information véhiculée par chaque pictogramme.

B Réalisation

1. Ensuite, exerce-toi à présenter ces informations dans un discours libre, si possible en faisant équipe avec d'autres élèves.
2. Enfin, trouve quelqu'un en dehors du cadre scolaire à qui présenter ces informations.

Fiche 4



Créer six pictogrammes sur l'aide au retour

- Travail sur le film
- Fiche 4
- Illustrer les six éléments de l'aide au retour dans le bonus : le clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu ».

Séquence étudiée

La simplicité du langage imagé de l'infographie du clip vidéo « L'aide au retour, un aperçu » facilite la compréhension de l'aide au retour proposée par la Suisse. Trouver sa propre interprétation des pictogrammes revient à rendre l'aide au retour encore plus compréhensible, aussi bien pour soi-même que pour ses camarades de classe.

Objectifs

Procéder à un examen critique du sens de pictogrammes, d'icônes et d'éléments d'infographie. Trouver des solutions créatives pour obtenir une image explicite des différents aspects de l'« aide au retour ».

A Mission

1. Une icône ou un pictogramme a été créé pour chacun des six éléments de l'aide au retour figurant dans l'infographie du clip vidéo. Recopie-les et porte un jugement sur leur qualité :
 - a. Quels aspects graphiques sont particulièrement réussis ?
 - b. Jusqu'à quel point les solutions choisies sont-elles aisément compréhensibles ?
 - c. Quelle(s) modification(s) proposerais-tu ?
2. Saurais-tu expliquer pourquoi l'un des pictogrammes ne consiste qu'en un simple point d'interrogation ? Par quoi pourrait-on le remplacer ?
3. Recherche sur Internet l'histoire de ces pictogrammes. Où ont-ils été utilisés pour la première fois (indice : pense aux Jeux olympiques) ? Pourquoi aux J.O., à ton avis ?

B Réalisation

1. Crée tes pictogrammes pour les différents éléments de l'aide au retour.
2. En t'appuyant sur ton propre langage figuratif, prépare un poster à afficher dans la salle de classe, sur lequel les six éléments de l'aide au retour seront faciles à reconnaître du point de vue graphique.
3. Demande aux élèves d'attribuer une note à chaque pictogramme et identifie les meilleurs. Mais avant, établis des critères d'évaluation et communique-les aux autres élèves.

Fiche 5



Vue d'ensemble des requérants d'asile

- Travail sur le film
- Fiche 5
- Personnes 1 – Migrants

Séquence étudiée

Le film accompagne plusieurs personnes ou familles et fournit des renseignements sur leur situation, leur parcours et leurs perspectives d'avenir. Ainsi, on comprend mieux quels motifs favorisent un retour planifié.

Objectifs

Apprendre à connaître la provenance des personnes dont le portrait est dressé. Tenter de comprendre leur situation personnelle.

A Mission

1. Regarde le court-métrage et fais la distinction entre requérant d'asile, spécialiste de l'asile et parlementaire. Les migrants s'y expriment à plusieurs reprises. Tu constateras que tu peux différencier des individus et une famille.
2. Établis une liste permettant d'identifier clairement le nom des personnes, leur provenance, leurs motifs de migration et leur situation en Suisse, de même que leurs plans pour l'avenir à court ou long terme ainsi que toute information complémentaire.
3. Opte pour une forme de représentation qui permette d'effectuer des comparaisons entre les personnes.

B Réalisation

1. Connais-tu des requérants d'asile dans ton proche environnement ? Connais-tu leur histoire ?
2. Est-elle comparable à celles évoquées dans le court-métrage ? Si oui, en quoi ? Si non, quelles sont les différences ? En quelques mots-clés, note les réponses à ces questions.

Fiche 6



Mieux comprendre les requérants d'asile

- Travail sur le film
- Fiche 6
- Personnes 2 – Requérants d'asile, cas par cas

Séquence étudiée

Le court-métrage accompagne plusieurs personnes ou familles. Parfois les conditions de vie dans leur pays de provenance ne sont évoquées que par allusions. Les motifs des retours, volontaires ou non, sont exprimés.

Objectifs

Découvrir les différents motifs de retour des personnes dont le portrait est dressé. Rechercher sur Internet des informations sur leurs pays de provenance et tenter de décrire et de comprendre ce qui les a poussés à l'exode (migration).

A Mission

1. Choisis soit l'une des deux personnes, soit la famille dont le film dresse le portrait, et visionne plusieurs fois les séquences qui s'y rapportent afin de bien assimiler tous les éléments d'information la concernant.
2. En quelques mots-clés ou dans un tableau, établis-en, en notant quelques points essentiels, un portrait-robot explicite comportant les éléments ci-après :

<ul style="list-style-type: none"> a. pays de provenance ; b. motifs de migration ou d'exil ; c. route migratoire ou parcours d'exil ; d. statut de séjour en Suisse ; 	<ul style="list-style-type: none"> e. logement en Suisse ; f. compétences linguistiques identifiables ; g. décision actuelle de l'autorité ; h. plans d'avenir.
--	---
3. Puis rédige un petit texte en exploitant ces éléments mais en traitant aussi les circonstances de vie et la situation émotionnelle de la personne ou de la famille que tu as choisie. Tu accorderas autant de place aux souhaits, aux espoirs et aux craintes qu'à tes hypothèses au sujet, par exemple, du caractère volontaire ou non du retour.
4. Enfin, écris un commentaire dans lequel tu exprimeras tes opinions et ta position sur la personne ou le groupe de personnes que tu as choisis, de même que sur sa (ou leur) vie. Ayant consigné les faits dans la première partie de ton texte, tu peux te permettre, dans cette seconde partie, d'adopter une approche personnelle reflétant tes opinions.

B Réalisation

1. En association avec tes camarades, brosse les portraits des personnes choisies.
2. Ensemble, comparez les portraits ou essais consacrés à une personne ou à un groupe de personnes.
 - a. Comparez-les, tirez des parallèles et recherchez des différences.
 - b. Comment expliquer les différences par rapport à la première partie basée sur des faits ?
 - c. Quelles différences constatez-vous entre vos prises de position personnelles ?
 - d. Seriez-vous capables, à partir des portraits, de préparer un exposé ou une exposition de posters ?

Fiche 7



Vue d'ensemble des spécialistes

- Travail sur le film
- Fiche 7
- Personnes 3 – Spécialistes

Séquence étudiée

Le court-métrage donne la parole à différents spécialistes assumant chacun une position ou une fonction qui lui est propre au sein de l'aide au retour.

Objectifs

Connaître différentes positions ou fonctions en rapport avec la migration et l'asile. Se rendre ainsi compte que les déclarations des intéressés permettent d'identifier et de comprendre leur position ou leur fonction.

A Mission

1. Regarde le court-métrage et fais la distinction entre requérant d'asile, spécialiste de l'asile et parlementaire. Tu te rendras compte que l'aide au retour fait intervenir différents spécialistes.
2. Pendant que tu visionnes le court-métrage, prends des notes au sujet des spécialistes qui s'expriment. Si nécessaire, réexamine certains passages, reviens en arrière ou revois plusieurs fois le film.
3. Établis une liste de tous les spécialistes en les distinguant par leur nom, leur domaine professionnel, leur position et l'organisation qu'ils représentent (si tu parviens à l'identifier).
4. Plusieurs spécialistes appartiennent à des ONG (organisations non gouvernementales). Donne la définition de ce terme et explique l'importance de ces organisations dans une démocratie.
5. Ensuite, récapitule, par mots-clés, les déclarations des dix spécialistes.

B Réalisation

1. Pour chaque spécialiste, rédige un petit texte dans lequel tu indiquerai, en tes propres termes, sa position vis-à-vis de l'aide au retour.
2. Tente de mettre le point de vue de chacun en rapport avec sa fonction. À titre d'exemple, le policier aura un autre point de vue que la personne chargée de préparer le retour en collaboration avec le requérant d'asile débouté.

Fiche 8



Portraits des spécialistes

- Travail sur le film
- Fiche 8
- Personnes 4 – Spécialistes, cas par cas

Séquence étudiée

Le court-métrage donne la parole à des spécialistes assumant une tâche particulière ou adoptant un point de vue donné sur l'aide au retour. Le film tente de souligner les différences de leurs positions sous les angles politique, économique, humanitaire et personnel.

Objectifs

Apprendre à connaître et à comparer deux positions, deux métiers ou deux tâches. Se rendre compte que les positions et les déclarations d'une personne sont toujours étroitement liées à la tâche qu'elle s'est vu confier ou a décidé d'assumer.

A Mission

1. Choisis deux des dix spécialistes qui s'expriment dans le film. Veille à ne pas choisir deux personnes travaillant pour la même organisation.
2. Établis (à l'ordinateur) une liste ou un tableau qui te permette de comparer les déclarations et les informations concernant chaque spécialiste. Choisis plusieurs critères de comparaison. Voici, pour t'aider, quelques possibilités :
 - a. nom, fonction ou profession ;
 - b. organisation ou autorité ;
 - c. déclarations : quelles sont, à ton avis, les informations les plus importantes à connaître au sujet de ces deux personnes ?
3. Puis rédige un essai ou un petit texte en exploitant ces éléments mais en traitant également les circonstances de vie et la situation émotionnelle des personnes choisies. Tu accorderas autant de place à leurs souhaits, espoirs ou craintes qu'à tes hypothèses au sujet, par exemple, du caractère volontaire ou non du retour.
4. Enfin, écris un commentaire dans lequel tu exprimes tes opinions et ta position sur la personne que tu as choisie, de même que sur sa vie. Ayant consigné les faits dans la première partie de ton essai, tu peux te permettre, dans cette seconde partie, d'adopter une approche personnelle reflétant tes opinions.

B Réalisation

1. Associe-toi à un(e) camarade de classe pour préparer un entretien que chacune des deux personnes dont vous avez dressé le portrait pourrait mener.
2. Mettez-vous dans la peau des deux spécialistes à présenter et faites-les s'exprimer en adoptant leur vision et leurs opinions.
3. À cette fin, rédigez une lettre où quelqu'un exprime la crainte que le retour entraîne de grosses difficultés pour la personne concernée.

4. Invitez votre classe à écouter l'entretien que vous avez préparé et mettez-la au courant du contenu de la lettre que vous avez rédigée. Puis menez, avec l'ensemble de la classe, un débat autour des questions ci-après :
 - a. Pourquoi cette lettre a-t-elle été rédigée ?
 - b. Qui pourrait l'avoir écrite ?
 - c. Quels arguments vos deux spécialistes ont-ils présentés au cours du jeu de rôles ?
 - d. Que pensez-vous personnellement de ce cas, qui porte sur l'avenir d'une personne ?

Fiche 9



Quatre points de vue politiques

- Travail sur le film
- Fiche 9
- Personnes 5 – Représentants de partis politiques

Séquence étudiée

Le film donne la parole à quatre représentants de partis politiques interrogés sur l'aide au retour. Même si chacun d'eux est en principe favorable à ce type d'offres, ils ne partagent pas tous la même opinion.

Objectifs

Analyser les déclarations de plusieurs politiciens ainsi que les points de vue de différents partis politiques et apprendre à se forger une opinion personnelle au sujet de la politique de l'asile et des réfugiés.

A Mission

1. Note le nom et l'appartenance politique de chaque politicien qui s'exprime. À cette fin, prépare un tableau en prévoyant assez de place pour y inscrire aussi d'autres renseignements.
2. Chacun des quatre politiciens interrogés appartient à un parti, cité par son abréviation. Trouve la version longue du nom des quatre partis en question, détermine lesquels sont représentés au Conseil fédéral et identifie le (ou les) parti(s) actuellement représenté(s) au Conseil fédéral qui ne s'exprime(nt) pas dans ce court-métrage.
3. Sous forme de mots-clés, prends note des déclarations des quatre interlocuteurs. Qu'est-ce qui les distingue ? Sur quel sujet se focalise chacun d'eux ? Sur les requérants d'asile ? Sur leurs pays de provenance ? Sur une question de fond ?
4. Juste avant les déclarations des quatre politiciens, le film présente deux plans très brefs d'un édifice.
 - a. De quel bâtiment s'agit-il ?
 - b. Pourquoi le réalisateur l'a-t-il choisi ?
 - c. Que s'y passe-t-il ?

B Réalisation

1. Trouve le programme politique des quatre partis interrogés et recherche-y des indications sur les idées défendues au sujet de l'asile.
2. Peut-être trouveras-tu aussi, en marge des programmes des partis, des documents de synthèse de la position du parti sur la politique à mener en matière d'asile ou de réfugiés.
 - a. Parviens-tu à tirer des parallèles ou à repérer des différences entre les documents que tu as trouvés et les déclarations faites dans le court-métrage ?
 - b. Y a-t-il des déclarations que tu ne saisis pas bien ? Si c'est le cas, note-les et propose d'en débattre en classe. Renseigne-toi. Tu peux aussi, si tu le souhaites, prendre contact avec les partis qui s'expriment, voire avec d'autres partis.

Fiche 10



La plateforme « YouProject »

- Travail sur le film
- Fiche 10
- Plateforme de projets « YouProject.ch »

Séquence étudiée

Après le générique, sous le titre *Suivez les projets des personnes rentrées : youproject.ch*, de brèves images de projets mis en œuvre dans différents pays grâce à l'aide au retour sont présentées.

Objectifs

Réaliser, après une visite de la plateforme youproject.ch, que des projets très différents les uns des autres peuvent être soutenus. Se rendre compte que l'aide de la Suisse peut revêtir des formes assez variables suivant le pays, la personne ou la famille.

A Mission

1. La plateforme youproject.ch propose 30 vidéos de projets financés par l'aide au retour. Sur l'onglet consacré aux vidéos, visionne attentivement plusieurs projets (selon le temps dont tu disposes).
2. Sur l'onglet *Project Map*, fais-toi une idée des continents d'où proviennent les rapports établis sur les différents projets. Serais-tu en mesure d'expliquer la vaste étendue géographique dans la répartition des projets ? Comment ?
3. Choisis un projet à analyser en profondeur et crée un poster que tu présenteras ensuite :
 - a. Décris ce projet en quelques mots-clés.
 - b. Établis une courte biographie de la personne rentrée au pays.
 - c. Comment vivait-elle en Suisse ?
 - d. Comment vit-elle aujourd'hui dans son pays d'origine ?
 - e. Quel impact l'aide au retour a-t-elle eu sur sa vie ?
 - f. Si tu pouvais interroger les personnes ou groupes de personnes dont ces vidéos brossent le portrait, que leur demanderais-tu ?

B Réalisation

1. Rends-toi sur l'onglet consacré aux médias (Media) et télécharge l'article de juin 2017.
2. Lis-le attentivement et commence par essayer d'en comprendre les enjeux essentiels :
 - a. Qu'est-ce qui évolue dans le domaine de l'asile ?
 - b. Pourquoi ceux qui retournent plus vite au pays obtiennent-t-il davantage ?
 - c. Quelle organisation se montre critique vis-à-vis des nouvelles mesures ?
Effectue des recherches sur l'identité et les activités de cette organisation.
3. Exprime tes opinions et émet des hypothèses :
 - a. En intitulant son article *Le départ monnayé*, à quoi le journaliste Dominic Wirth fait-il référence ?
 - b. Que penses-tu de la nouvelle mesure adoptée ? Comprends-tu la critique formulée dans la dernière partie de l'article ?

VOLET C

Informations d'approfondissement et textes de référence

Plateforme de projets YouProject

www.youproject.ch

La plateforme YouProject présente plusieurs projets de personnes rentrées au pays. Elle s'articule autour d'opinions et d'expériences personnelles. Établie en anglais, elle se présente en affichant d'emblée le message suivant :

« YouProject presents videos and slideshows of people that were residing in Switzerland under asylum law and returned from Switzerland to their home countries. Various projects within the Swiss return assistance program aim to create better conditions for their successful reintegration and help to facilitate the new beginning. YouProject puts the opinion and experience of the returnees in the centre of the stories. »

Visionner plusieurs films de cette plateforme permettra aux élèves de mieux cerner l'aide au retour. Ils peuvent par exemple visionner les vidéos à titre individuel, puis les présenter en classe ou débattre de leurs découvertes et de leurs opinions, avant de les consigner sous une forme ou l'autre. Des rudiments d'anglais sont nécessaires aux élèves pour utiliser la plateforme. Aussi est-il conseillé de n'intégrer cet élément au programme qu'à partir de la neuvième année scolaire.

Contribution de la Télévision suisse pour le 10^{ème} anniversaire de l'aide au retour

À l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'aide au retour, la Télévision suisse alémanique a produit deux films (d'environ 3 minutes chacun) sur des parcours étroitement liés à l'aide au retour. Ces deux courts-métrages peuvent contribuer, en marge du film principal *Retour vers l'avenir ?*, à mettre en lumière les motivations sous-jacentes des retours volontaires dans le pays d'origine, ainsi que leur déroulement.

Lien: <https://www.srf.ch/play/tv/tagesschau/video/starthilfe-fuer-rueckkehrwillige-fluechtlinge?id=fb84fa29-638e-4025-bc41-1af44d980c07&station=69e8ac16-4327-4af4-b873-fd5cd6e895a7>

Articles de presse

Un requérant d'asile sur dix perçoit l'aide au retour

En 2013, la Confédération a versé 8,5 millions de francs aux requérants d'asile déboutés. Toutefois, selon une étude, l'aide au retour ne motive pas les migrants à venir en Suisse.



Requérants d'asile dans des logements temporaires du col du Lukmanier ; l'aide au retour n'attire pas les requérants d'asile en Suisse. Photo : Keystone

Christian Brönnimann, Berne, 11 juin 2014

Les autorités suisses entendent inciter un maximum de requérants d'asile déboutés à retourner de leur propre gré dans leur pays d'origine. À cette fin, les personnes qui optent pour un retour volontaire au pays reçoivent de l'argent pour monter une affaire. Les montants engagés peuvent varier d'un pays à l'autre. Les aides au retour les plus élevées sont accordées aux ressortissants nigériens. Outre une indemnité de voyage de 1000 dollars versée en espèces, ces bénéficiaires se voient encore accorder

6000 dollars supplémentaires, destinés à leur permettre de réaliser une idée commerciale concrète. Les requérants déboutés en provenance d'autres pays perçoivent au plus, au même titre – outre le viatique déjà évoqué – une bonne moitié de cette somme. Responsable de la coopération internationale à l'Office fédéral des migrations (ODM), Karl Lorenz, qui présentait à la presse un nouveau rapport sur l'aide au retour, a expliqué hier que l'aide au retour versée par la Suisse se situe dans la moyenne

de celle accordée par nos pays voisins. Le sujet avait été abordé par un postulat déposé par Philippe Müller, président du PLR. D'après ce rapport, la France et l'Allemagne accordent des montants maximaux supérieurs (s'élevant à environ 9000 francs), tandis que l'Autriche (avec 5400 francs) et l'Italie (1800 francs) se situent à un niveau nettement plus bas. On ne connaît cependant pas la fréquence de paiement des maxima. Une autre nouvelle étude indique uniquement que les requérants d'asile déboutés qui peuvent bénéficier de l'aide au retour suisse sont dans une « situation relativement privilégiée ».

L'étude n'en désamorce pas moins la crainte que l'aide au retour puisse attirer les requérants d'asile en Suisse. Les requérants déjà présents en Europe qui se sont ensuite rendus en Suisse dans le dessein d'y obtenir l'aide au retour ne constitueraient, tout au plus, que des cas isolés. Selon Karl Lorenz, l'aide financière accordée ne serait pas non plus le facteur déterminant dans la décision de retour au pays, mais elle la favoriserait. La situation familiale des personnes déboutées, leurs perspectives en Suisse et la menace d'une expulsion revêtiraient davantage d'importance.

Coûts en hausse

Rédigée par deux cabinets externes, l'étude s'est penchée, en particulier, sur les années 2005 à 2011, période durant laquelle un requérant d'asile sur dix a perçu l'aide au retour pour rentrer de son plein gré dans son pays d'origine. Actuellement, quelque 150 personnes font de même chaque mois. Les coûts de ces départs sont en hausse. L'ODM indique qu'en 2013, les requérants d'asile déboutés ont perçu près de 8,5 millions de francs d'aide au retour. Deux ans auparavant, cette somme ne s'élevait encore qu'à 5 millions de francs. Elle reste toutefois relativement

modeste si on la compare à l'ensemble des coûts générés par le domaine de l'asile (plus d'un milliard de francs chaque année).

De plus, les autorités insistent sur le fait qu'il serait possible d'économiser beaucoup d'argent si les requérants quittaient la Suisse de leur plein gré. Une place de détention avant expulsion coûte environ 6000 francs par mois, un renvoi forcé par voie aérienne plus de 14000 francs. À l'inverse, un requérant doit déboursier jusqu'à 10000 francs pour voyager à destination de l'Europe depuis l'Afrique subsaharienne par une route migratoire gérée par des passeurs. Le montant de l'aide au retour doit être mesuré à l'aune de ces chiffres, dicit Karl Lorenz.

Le flou règne sur la pérennité des projets

Le portrait-robot du requérant qui retourne au pays de son propre gré grâce à l'aide au retour est un homme seul de moins de trente ans. La majorité des projets soutenus portent sur la création d'une exploitation agricole, l'ouverture d'une échoppe ou une affaire de taxis. L'aide au retour peut aussi comporter un volet consacré à la formation continue ou à une assistance médicale. Sur mandat de la Confédération, une œuvre d'entraide, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), traite l'aide au retour sur place. La pérennité des projets est difficile à démontrer car beaucoup de candidats à l'aide au retour sont difficiles à recontacter même peu après leur arrivée. Collaboratrice de l'OIM, Eve Amez-Droz a évoqué hier une « zone grise ». Un suivi a cependant débouché récemment sur un constat réjouissant : plus de 70% des plus de cent bénéficiaires de l'aide au retour joints ont indiqué, tout juste un an après le lancement de leur projet, que leur exploitation leur procurait un revenu.

Créé le 11 juin 2014 à 02 heures 01
[Tages-Anzeiger, Tamedia AG]

Lien : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Jeder-zehnte-Asylsuchende-bezieht-Rueckkehrhilfe/story/28879832>

MIGRATION

Quelle efficacité a l'aide au retour ?

Rinaldo Tibolla — Nordwestschweiz

Dernière mise à jour le 11 juin 2014 à 09 heures 31



En 2013, cette Géorgienne est retournée dans son pays, où elle a ouvert un atelier de couture. © iom

Selon Eduard Gnesa, l'aide au retour est un succès et doit être développée. Car elle profite aussi bien au requérant d'asile qu'à son pays de provenance et à la Suisse.

Eduard Gnesa, quelle conclusion tirez-vous du rapport sur l'efficacité et les coûts de l'aide au retour ?

Eduard Gnesa : Tout d'abord le constat que le Conseil fédéral parvient une fois encore à la conclusion que l'aide au retour est efficace. Et qu'elle profite aussi bien au requérant d'asile qu'à son pays de provenance et à la Suisse.

Qu'est ce que l'aide au retour apporte, au juste, aux intéressés ?

Elle donne aux gens une perspective dans leur pays d'origine. Quand l'aide au retour est liée à un projet, elle encourage la réintégration, par exemple pour les jeunes de pays africains. Cela représente pour eux une bonne aide initiale. Les projets leur permettent de progresser sur le plan professionnel, avec l'effet d'apprentissage qui en découle. Pour eux,

l'alternative est peu prometteuse : en Suisse, ils percevraient l'aide d'urgence dans certains cas et durant de longues années aucune perspective ne s'y dessinerait pour eux. Et s'ils ne retournaient qu'ensuite dans leur pays, ils ne recevraient rien du tout. Nous tentons donc de les inciter à retourner volontairement dans leur pays.



Eduard Gnesa est ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration. Jusqu'en 2009, il avait été directeur de l'Office fédéral des migrations.

© Keystone

Combien dépense-t-on pour l'aide au retour ?

L'an dernier, 8,5 millions de francs ont été consacrés à l'aide au retour individuelle et aux programmes menés à l'étranger, ce qui correspond à 2400 francs par personne. En Suisse, un requérant d'asile coûte chaque année plus de 18 000 francs à la Confédération. Quand il doit être détenu avant une expulsion, l'État doit même déboursier 6000 francs par mois.

Combien l'État pourrait-il économiser si l'aide au retour était appliquée dans tous les cas ?

C'est difficile à dire. Mais les chiffres que nous venons d'évoquer montrent que l'aide au retour entraînerait un allègement financier considérable pour la Suisse. Mais là n'est pas le but premier. Ce qui compte, pour nous, c'est que les gens puissent retourner dignement dans leur pays de provenance : telle est la préoccupation humanitaire de la Suisse.

S'agit-il aussi là du principal constat de l'évaluation de l'aide au retour ?

Oui, je crois. L'aide au retour fonctionne bien et il serait même possible de la développer, par exemple en concluant de nouveaux partenariats migratoires. Nous disposons actuellement de tels partenariats avec cinq pays. Avec la Tunisie, par exemple, la coopération s'est établie à trois niveaux : dans les domaines de la démocratie, du développement social et économique et de la migration.

Une extension de l'aide au retour impliquerait-elle une hausse budgétaire ?

Une augmentation de l'aide au retour individuelle n'est actuellement pas à l'ordre du jour. La contribution accordée peut varier en fonction des coûts de la vie dans le pays de prove-

nance. Elle doit être suffisamment élevée pour offrir de réelles perspectives, mais pas trop non plus, pour ne pas favoriser l'émigration.

Vous avez visité plusieurs pays dans lesquels des personnes sont retournées de leur propre gré. Que vous ont-elles dit ?

Je me suis rendu à Lagos, au Nigéria, et à Tunis, en Tunisie, où l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mène des projets. J'ai pu constater sur place comment marchaient les affaires. L'un des requérants retourné au pays a ouvert un magasin d'alimentation, d'où il approvisionne de plus petites échoppes de rue. Beaucoup de personnes m'ont dit être très satisfaites d'avoir reçu du soutien. Mais il faut bien rester réaliste et admettre que certains projets ne se sont pas déroulés comme prévu.

Comment contrôle-t-on de quelle manière l'argent est utilisé ?

L'OIM vérifie comment ces fonds sont utilisés. Ses collaborateurs sur place établissent des rapports d'évaluation, rendent visite aux personnes retournées au pays et suivent le déroulement de leurs affaires.

L'aide au retour ne motive-t-elle pas d'autres personnes à venir en Suisse pour y obtenir de l'argent ? Autrement dit, n'a-t-elle pas d'effet incitatif ?

Ces craintes ne reposent sur aucun fondement avéré. On avait déjà pu se rendre compte pendant la crise des Balkans que cet effet incitatif n'avait qu'un caractère marginal. Les dernières estimations ont d'ailleurs démontré l'absence de tout effet incitatif systématique. Il existe certes des cas isolés où l'on ne saurait exclure qu'un requérant d'asile séjournant dans un autre pays européen se soit rendu en Suisse dans l'espoir d'y obtenir l'aide au retour. L'Office fédéral des migrations a réagi à ce risque en réduisant fortement l'aide au retour accordée dans les cas Dublin.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'aide au retour ?

À mon avis, il faudrait la développer afin qu'un nombre croissant de jeunes gens peu qualifiés ayant de faibles perspectives de trouver un emploi en Suisse acceptent l'offre et soient ainsi en mesure d'obtenir des conditions de vie meilleures tant pour eux-mêmes que pour leurs familles. Mais il s'agit là d'une décision politique et en tant que telle, elle incombe aux instances politiques.

Eduard Gnesa est ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration. Jusqu'en 2009, il avait été directeur de l'Office fédéral des migrations.

Lien : <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/wie-wirksam-ist-die-rueckkehrhilfe-128064580>

DOSSIER : Renvois (forcés)



Les renvois (aussi appelés *rapatriements* ou *expulsions*) représentent la face hideuse de la politique restrictive menée par la Suisse en matière d'asile et de migration. Solidarité sans frontières s'oppose par principe à toute forme de renvoi, a *fortiori* ceux exécutés sous la contrainte. En 2004, nous avons pris position comme suit à l'occasion de la consultation sur le projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte :

« Dès lors qu'il n'est plus possible d'exécuter un renvoi autrement qu'en arrêtant l'intéressé de manière précipitée, sans l'avertir ni lui permettre de se préparer, en utilisant des armes à feu ou sous la menace de telles armes, pour le forcer à entrer dans un avion où il restera ligoté durant un vol de plusieurs heures, emmaillotté dans des couches-culottes, la limite de la proportionnalité a déjà été dépassée depuis longtemps. Il convient de respecter les recommandations 1547 du Conseil de l'Europe **en renonçant formellement à ce mode de faire**. Il en va de la dignité non seulement des personnes à renvoyer, mais également des fonctionnaires chargés de l'exécution de tels renvois. »

Lorsqu'elle procède à ce genre de renvois, l'autorité parle de « renvoi forcé », de « vol spécial » ou de « renvoi de niveau 4 ». Mais on peut poser cette question :

Où commence la contrainte ?

Qu'il s'agisse d'un requérant d'asile débouté ou d'un sans-papiers, quiconque séjourne en Suisse sans statut de séjour valable est tenu de quitter le pays. Lorsque l'exécution d'un renvoi est licite, raisonnablement exigible et possible,

l'Office fédéral des migrations ordonne le renvoi de Suisse. À cet égard, l'autorité fait une **distinction entre retour volontaire et départ forcé**. Le retour volontaire est quelquefois encouragé par un conseil en vue du retour ainsi que par une aide au retour, mais selon la loi, pas tout le monde n'y a droit. Dès lors que le retour volontaire n'est plus de mise, on entre dans l'univers de la coercition, où des rapatriements sous escorte policière sont ordonnés et, éventuellement, accompagnés de mesures de contrainte. Les conditions d'un rapatriement forcé sont réunies :

- lorsque la personne tenue de quitter la Suisse ne coopère pas ;
- si elle enfreint son obligation de coopérer et, par son comportement, rend impossible l'organisation d'un départ autonome ;
- si elle laisse expirer le délai qui lui est imparti pour quitter la Suisse ;
- en cas d'indices de risque de disparition (clandestinité) ou si la sécurité publique est compromise.

Un rapatriement sous escorte policière est presque toujours accompagné de mesures de contrainte, telle la détention administrative, laquelle peut revêtir plusieurs formes : détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission. Ces trois formes de détention constituent une solution de dernier ressort pour assurer l'exécution d'un renvoi.

- **Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion**

Un requérant peut être placé en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion pour garantir l'exécution d'une décision de renvoi. Une détention en vue du renvoi ou de l'expulsion peut également être ordonnée à la suite d'une détention en phase préparatoire.

- **Détention en phase préparatoire**

Les ressortissants étrangers qui ne sont pas munis d'un titre de séjour ou d'établissement peuvent être placés en détention en phase préparatoire pendant la durée de la procédure menée en vue de rendre une décision de renvoi ou d'expulsion. La durée maximale de cette forme de détention est de six mois.

- **Détention pour insoumission**

Une détention pour insoumission peut être ordonnée à l'encontre d'une personne tenue de quitter la Suisse afin de l'inciter à collaborer à l'exécution de son renvoi ou de son expulsion.

Ces formes de détention sont à dissocier entièrement de celles qui découlent de l'exécution d'une peine privative de liberté à la suite d'un jugement pénal. Si les mesures de contrainte sont du ressort des autorités cantonales compétentes en matière de migration, une autorité judiciaire doit cependant se prononcer sur leur légalité et leur adéquation dans les 96 heures suivant la

rétenion de la personne concernée. Par ailleurs, cet ensemble de procédures connaît plusieurs niveaux d'organisation de l'expulsion, qu'il est possible de ranger comme suit :

- **Niveau I**

L'étranger qui séjourne illégalement en Suisse et qui ne la quitte pas de son plein gré est escorté par la police jusqu'à l'aéroport. Son rapatriement est exécuté sans usage de liens ni escorte policière (refus d'embarquement toujours possible).

- **Niveau II**

Lorsque la personne à rapatrier s'oppose à son rapatriement avec une détermination qui rendrait son retour impossible à exécuter autrement, elle est ligotée et escortée par deux policiers jusqu'à son embarquement sur un vol ordinaire (refus d'embarquement toujours possible).

- **Niveau IV**

Lorsque la personne à rapatrier se montre si récalcitrante que même cette forme de rapatriement s'avère impossible à exécuter, elle est rapatriée au moyen d'un vol spécial au cours duquel elle est ligotée dans les règles de l'art.

Source : augenau

Ces dernières années, plusieurs personnes sont décédées au cours d'un vol de niveau IV. Solidarité sans frontières s'engage avec conviction contre l'exécution d'expulsions en recourant à des rapatriements de niveau IV.

Lien : <http://www.sosf.ch/de/themen/migrationspolitik/projekte-kampagnen/dossier-zwangsausschaffungen.html>

Sources

- 1 Lien direct vers le film du SEM : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe.html> ou YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=DmZpPOLILLA&feature=youtu.be>
- 2 Conseil fédéral (2014) : rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Müller Philipp 11.3062 du 8 mars 2011. Efficacité et coûts de l'aide au retour. Lien : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2014/2014-06-10/ber-po-mueller-11-3062-f.pdf> [06.07.2017].
- 3 Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (2017) : Aide au retour suisse. Fiche d'information. Lien : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/factsheet-rkh-f.pdf> [06.07.2017].
- 4 Directive 4.1. Lien : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/asylgesetz/rueckkehr_und_wiedereingliederung.html [06.07.2017].
- 5 Directive 4.2. Lien : https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/rechtsgrundlagen/weisungen/asyl/rueckkehr-_und_wiedereingliederungshilfe/4_rueckkehr_wiedereingliederungshilfe-f.pdf [06.07.2017].
- 6 Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (2017) : Aide au retour suisse. Fiche d'information. Lien : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/factsheet-rkh-f.pdf> [06.07.2017].
- 7 SEM – Programmes spécifiques en cours (2017). Lien : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe/programme-im-ausland/laufende_laenderprogramme.html [06.07.2017].
- 8 État fin 2016. Chiffres récents disponibles en ligne. Lien : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>
- 9 Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (2017) : Aide au retour suisse. Fiche d'information. Lien : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/factsheet-rkh-f.pdf> [06.07.2017].



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

PH
ZH
PÄDAGOGISCHE
HOCHSCHULE
ZÜRICH

